

HALTE FLUVIALE



Une halte fluviale à Villefranche- sur-Saône

Les dernières études sur le tourisme fluvial ont montré un développement important sur la section Chalon-sur-Saône - Lyon.

- un nombre de paquebots fluviaux en constante croissance ;
- un nombre important de péniches hôtels sur la Saône ;
- une fréquentation elle aussi en croissance (forte augmentation du nombre d'escales) ;
- des retombées économiques estimées à 43,5 millions d'Euros.

(source : étude VNF « orientations pour le développement du tourisme fluvial-bassin Saône-Rhône-Méditerranée 2010 2015 »)

Et un territoire attractif :

- un fort intérêt des croisiéristes pour le territoire, et notamment la destination Beaujolais ;
- un intérêt des compagnies pour faire de Villefranche un point d'arrivée ou de départ de leurs croisières ;
- et pour certaines d'entre elles, une réflexion sur la pertinence de faire à Villefranche leur base d'hivernage.

Une porte d'entrée naturelle

Au sein de l'Agglo Villefranche Beaujolais Saône, la façade fluviale de Villefranche permet d'accéder à la très grande diversité de l'offre des territoires voisins de la rive droite :

- le Beaujolais, à l'est et au nord ;
- les Pierres Dorées et les Monts d'Or, au sud.

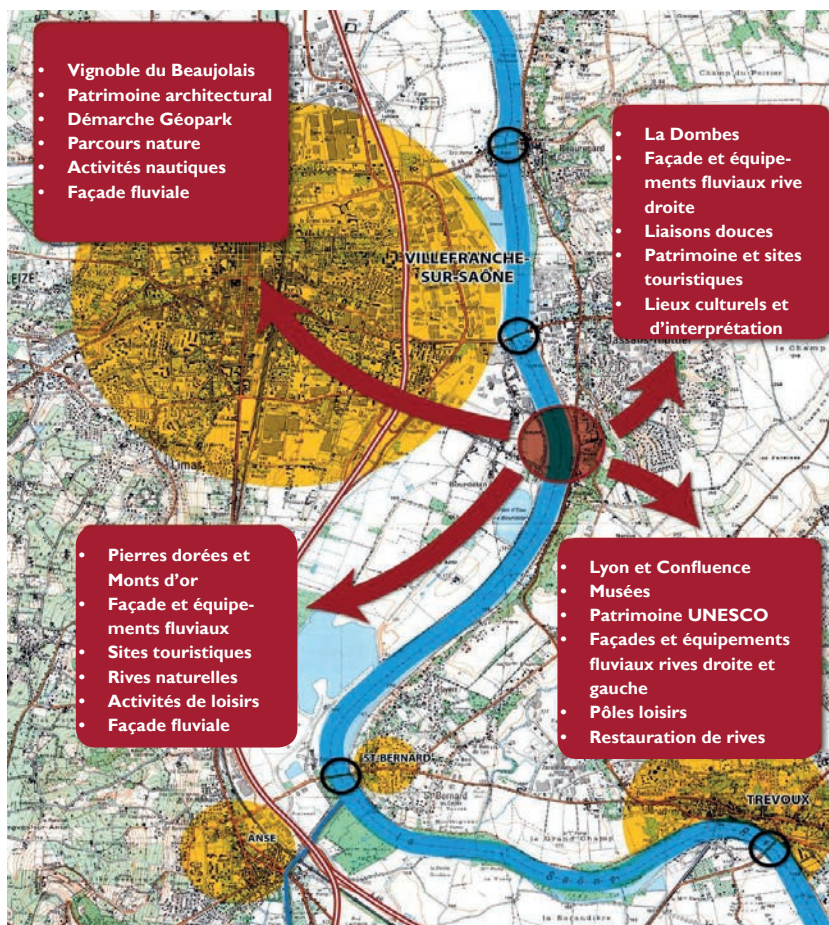
Mais aussi rive gauche, notamment :

- les secteurs d'Ars sur

Formans et Pérouges,

- le territoire de la Dombes,
- l'agglomération lyonnaise, en longeant la rive gauche.

Villefranche est au centre d'un carrefour stratégique, permettant un accès rapide aux principales richesses des territoires avoisinants.





Un projet construit et partagé

Chateau de Montmelas-
Saint-Sorlin

Pour mener à bien ce projet, l'Agglo est assistée d'une AMO, dont la mission est :

- d'appuyer le maître d'ouvrage dans la conduite des études préalables et dans la définition d'un projet structurant pour le territoire, à partir d'une analyse prospective des besoins et de l'identification des enjeux de développement du territoire,
- de coordonner et piloter toutes les études,
- et de proposer des scénarios d'aménagement.

L'organisation du projet repose sur une maîtrise d'ouvrage Agglo, qui a mis en place un Comité de Pilotage élargi, composé de représentants de l'Agglo et de la ville de Villefranche, des partenaires et/ou financeurs (Département, Région, Etat-Directe), de VNF, de l'Office de Tourisme, du Syndicat mixte du Beaujolais, de la Chambre de Commerce et d'Industrie Beaujolais, et d'acteurs économiques locaux.



Depuis le pont de Jassans-Riottier

Localisation du projet

Sur le plan quantitatif, le projet vise à permettre l'accueil de bateaux transportant chacun 160 passagers environ, et une trentaine de personnes pour l'équipage, soit 200 personnes maximum par bateau. La rénovation de la darsette donnera un caractère plus économique au lieu, en permettant l'entretien et la maintenance de gros bateaux.



Darse d'hivernage, au sud du pont de Frans



Appontement pour grands bateaux

La halte fluviale

Le projet consiste en l'installation d'un appontement, permettant le stationnement de deux bateaux, afin d'évaluer dans un premier temps la correspondance entre l'offre et la demande, scénario à la fois prudent et respectueux de l'environnement.





Sont également prévus l'aménagement d'un parking de 4-6 places pour le stationnement des bus (utilisés en période de pré- et post-acheminement, et pour les départs des croisières depuis Villefranche), ainsi que l'alimentation électrique des GBP (grands bateaux à passagers).

Les deux postes principaux ont été conçus pour l'accostage de bateaux de 135 m, en individuel ou à couple. Ils sont constitués de 6 ducs d'albe de diamètre 1000 (pieux d'amarrage), équipés des appareils nécessaires pour l'accostage et l'amarrage des navires.

L'accès aux navires se fait grâce à un ponton flottant, relié au rivage par une passerelle articulée munie de flotteurs.

Les grands bateaux à passagers utilisent fréquemment 3 voire 4 bus d'une capacité de 80 passagers au plus près du lieu d'apponement et ont besoin de places pour les camions d'avitaillement. Il s'agira de créer un parking dédié en l'insérant dans l'espace vert, sans porter atteinte à l'alignement de hautes tiges.




La station d'hivernage

Elle sera aménagée dans la petite darse positionnée au pied de la culée du pont de Frans, sur un site qui dispose d'un vrai potentiel, aussi bien lié à l'activité fluviale (couchage pour grands bateaux...), que sur le plan urbain (aménagement...).

Les aménagements envisagés concernant l'installation d'ap-pontements pour hivernage des GBP, et le traitement des espaces publics connexes à la darse.

Il est ainsi prévu, sur le côté opposé au quai, l'implantation d'un rideau de gabions végétalisés de 80 m de long pour stabiliser la rive de la darse, l'aménagement de la presqu'île en miniparc urbain (paysagement et mobilier submersible), le dragage de la darse, la reprise des postes d'accostage et les travaux de branchements sur réseaux.





Un projet
ambitieux
pour un budget
de 4 M€ HT

Calendrier et coût

L'équipe de maîtrise d'œuvre a été désignée au printemps dernier. Elle se compose de deux prestataires :

- l'un pour la réalisation des travaux d'aménagement urbains et paysagers (fluvestres) : Esquisses urbaines ;
- l'autre pour la réalisation des travaux fluviaux : ARTELIA

Montant prévisionnel des études

200.000 € HT.

Des subventions sont sollicitées :

- Etat – FNADT : 40.000 €
- VNF : 23.000 €
- Région Auvergne-Rhône-Alpes : 100.000 €

Les travaux pourront faire l'objet de subventions de la part de l'Etat et de la Région, au titre du Contrat de Projet Etat Inter-Régional Rhône-Saône.

Calendrier prévisionnel

- la validation des études de MOE **début 2018** ;
- la remise du dossier de consultation des entreprises **en avril 2018** ;
- le lancement des travaux en **septembre 2018** ;
- la livraison de la halte fluviale et de l'aire d'hivernage **en mars 2019**.

